

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2009

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 12

excusés : 03

absent : 0

Date de convocation : 28.10.2009

L'An Deux Mil Neuf, le 5 Novembre à dix-neuf heures trente, le
Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de Monsieur Denis DESLANDES, Maire.

Etaient présents : Mr DESLANDES, Mr BOITEL, Mr FERNANDEZ, Mme
DESCOUTURE, Mr LAPERSONNE, Mme RUIZ, Mme
DEPRIESTER, Mr DAMBRON, Mme PHILIPPE, Mme LUBOINSKI,
Mr DEMARS, Mr SENEZ.

Excusés : Mme MODE donne pouvoir à Mme DESCOUTURE,
Mr HUBERT donne pouvoir à Mr DESLANDES,
Mr INGLARD donne pouvoir à Mr FERNANDEZ.

Mr BOITEL est arrivé à 20h30.

Madame LUBOINSKI a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion du 1^{er} Octobre 2009 est adopté à l'unanimité,

L'ordre du jour est ensuite abordé :

- I) Décision Modificative n° 2,
- II) Transport scolaire ; convention avec la CAB,
- III) CAB ; Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination
des déchets 2008,
- IV) Etude de requalification urbaine,
- V) Motion du Conseil Général,
- VI) Divers.

1 Décision Modificative n° 2

Il est proposé au Conseil Municipal la Décision Modificative N° 2 qui concerne l'Ecole
Numérique Rurale.

La Subvention octroyée est d'un montant de 9 000 € sur les 15 000 € que coûte cette
prestation que la Commune a accepté de prendre en charge lors d'un précédent Conseil.

Les 6 000 € manquants sont couverts par :

2 500 € prévu pour Internet

3 500 € prévu pour le mobilier de 2 classes

Il est donc proposé la procédure suivante :

1) Investissement : Il est créé l'opération numéro 149 pour l'Ecole Numérique Rurale.

2) Investissement : opération 103

Sur le compte 205 la somme de 2 500 € prévue pour le site Internet est imputée pour l'ENR.

3) Investissement : opération 142

Sur le compte 2188 la somme de 3 500 € prévue pour le mobilier de 2 classes de l'Ecole est imputée sur l'ENR.

4) Investissement : recettes

Le compte 1321 est créé pour un montant de 9 000 € sur l'opération 149

Les membres du Conseil Municipal acceptent d'adopter cette modification et autorisent Monsieur le Maire à signer cette Décision Modificative n° 2.

2 Transport scolaire Wagicourt/Ecole – convention avec la CAB

Monsieur le Maire rappelle que la compétence transport est de la responsabilité de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La Commune, comme celle de St Paul, a demandé dès 2008 à la CAB de reprendre ses obligations du fait :

- du véhicule vieillissant,
- de la réglementation qui n'est qu'au stade de préconisation (par exemple pour transporter des enfants de maternelle dans un transport de + 9 personnes il faut que le véhicule ait une commande au tableau de bord qui permette de verrouiller l'ensemble des portes ...sinon il faut un accompagnateur).

La CAB a donc effectué un Appel d'Offre et la commission qui a présenté la délibération au Conseil Communautaire a proposé une participation de la Commune concernée comme il s'agit d'un intérêt local particulier, d'abord de 50% puis de 30%, ce dernier taux ayant fait l'objet d'un accord des conseillers communautaires.

Cette participation pour la Commune s'élève à 12 000 € environ par an pour un véhicule de 9 personnes en gardant le même service.

Il y a 13 familles de Wagicourt qui utilisent le bus et depuis la rentrée il n'y a pas eu plus de 8 enfants par voyage.

Comme il a été constaté une moyenne de 4 enfants le midi il a été proposé aux parents concernés réunis le 30 octobre dernier (9 familles étaient présentes) de ramener le service au matin et soir seulement ; les parents sont très attachés au service et préfèrent cette solution plutôt que de le perdre totalement car plusieurs familles sont empêchées du fait des horaires ou ne peuvent pas se déplacer (garde d'enfants...)

Ainsi, la participation s'élèverait à 6 000 € environ pour l'année scolaire 2009/2010.

A titre d'information le coût actuel pour un an de transport avec comme chauffeur un adjoint technique employé communal est de 5 875 €.

Cette prise en charge par la CAB permet de récupérer du temps de travail, de réduire les frais d'assurance et d'essence mais ne permettra pas de vendre le véhicule qui pourra être utilisé

pour les besoins divers de la Commune. Il y aura donc un supplément pour la Commune de l'ordre de 3000 €/an.

La CAB a délibéré le 2 octobre et a adressé à la Commune une convention pour l'année 2009/2010, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation 1 mois avant son achèvement soit en juin prochain.

Il est donc proposé de signer cette convention sur la base d'un transport le matin et le soir avec une participation d'environ 6000 €/an.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à régulariser cette convention.

3 CAB Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2008 :

Monsieur le Maire commente le rapport annuel transmis par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, rapport qu'elle a présenté à son conseil du 26 juin 2009 ;

Ce rapport est établi sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2008.

Pour information :

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a la compétence collecte qui est gérée par ISS Environnement depuis le 1^{er} avril 2005.
C'est le SYMOVE qui effectue le traitement et ce depuis octobre 2003.

Pour les 31 communes de l'Agglomération du Beauvaisis soit 78 596 habitants.

- 28 486 Tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées par la Société ISS Environnement soit 362 kg/habitant contre 370 en 2007.
- 3 457 Tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectées soit 44 kg/habitant contre 40,27 en 2007.
- 2 236 Tonnes de verre ont été collectées soit 28,46 kg / habitant contre 27,6 en 2007.
- 3 977 Tonnes de déchets végétaux ont été collectés en porte à porte soit 51 kg/habitant comme en 2007.

Il faut noter aussi la collecte des encombrants (572 T), des déchets d'activité de soins à risque infectieux vis-à-vis des particuliers (957 kg pour 450 personnes), la collecte des déchets produits par les ST de Beauvais et Auneuil, la mise à disposition de bennes aux communes (25 bennes en 2008 de 5 à 40 m³) sans oublier les déchetteries (Beauvais et Auneuil) les points verts (au nombre de 9 (2038 T), les jardins familiaux.

Au niveau traitement le taux de valorisation atteint 40,97% ; le reste est enfoui et le SYMOVE a la volonté d'incinérer. Pour avoir plus de précisions sur l'incinérateur dont l'implantation fait actuellement débat il est proposé de solliciter le SYMOVE pour une présentation et un échange. Les conseillers acceptent cette proposition et chargent le Maire d'organiser ce rendez vous : Il sera fait de même vis-à-vis d'Accide pour que la Commune puisse prendre une position sur le sujet.

La CAB n'a pas instauré de taxe d'enlèvement des ordures ménagères ni de redevance spéciale. Le service est entièrement financé par le budget général ;

Pour le Beauvaisis les dépenses de fonctionnement 2008 se décomposent ainsi :

Coût collecte : 3 788 000 €

Coût de traitement : 3 006 000 €

Soit coût total compris entretien bacs et divers : 7 754 000 € (+ 500 000/2007) alors que les recettes sont de l'ordre de 932 000 € (+ 73000/2007)

En 2008 il a été effectué :

- La promotion du compostage dans les jardins familiaux, l'habitat pavillonnaire et l'habitat vertical,
- La mise en place d'une filière de collecte de déchets d'équipements électroniques,
- La prévention et gestion des déchets.

Les perspectives 2009 sont :

- La mise en place du compostage individuel sur le territoire,
- Le lancement d'une enquête de satisfaction,
- La refonte du site internet.

Il n'y a pas de vote sur ce dossier puisqu'il ne s'agit que d'une information. Le dossier est consultable en Mairie

4 Etude de requalification urbaine :

Le 4 novembre dernier, le cabinet Gallois a présenté le déroulé de l'étude de requalification du centre bourg de la commune ainsi que les grandes directions proposées par la commission.

L'étude porte sur 4 sites appartenant à la Commune :

- a) l'école,
- b) la poste,
- c) le Novelty,
- d) la salle des fêtes.

avec proposition de « cassures » des voiries au droit de l'école et la poste ainsi qu'au droit du Novelty et de la salle des fêtes.

La proposition se résume comme suit :

Il est proposé un lien « voirie » entre ces sites qui serait parallèle à la rue du général de Gaulle.

a) l'Ecole :

- 2 classes neuves et une cantine avec cuisine réunies au bâtiment existant par un hall,
- une nouvelle cour,
- un volume de sous sol,
- un accès indépendant à 2 logements en étage,
- une modification de classe pour un dortoir et un passage entre les 2 cours,

A noter que la cantine peut être utilisée pour la garderie et pour des activités de motricité. L'actuelle Mairie pourrait être transformée en salle pour les associations ou activité après son transfert.

b) la Poste :

- 3 maisons de ville en sus du logement actuel,
- L'Agence Postale Communale pourrait être maintenue dans son local jusqu'à son déménagement avec la Mairie et l'accès pour améliorer l'accessibilité handicapé pourrait se faire par l'arrière.

Possibilité de transférer ce terrain par bail emphytéotique à un organisme HLM.

c) le Novelty

- Mairie en 2 temps locaux existants seulement puis Salle des Mariages et Salle du Conseil et Agence Postale Communale,
- 3 ou 4 logements en étage (3 duplex ou 2 logements par niveau),
- 3 maisons de ville orientées vers la salle des fêtes ou perpendiculairement.

Possibilité aussi de transférer le terrain d'assiette de ces 3 maisons. Essayer de garder les logements en propre afin d'intégrer la Mairie avec.

d) la salle des fêtes

- déplacer les sanitaires, créer un débarras et déplacer le faux plafond pour rendre plus attractive la salle,
- utiliser la cour Blavet pour le matériel et faire communiquer l'atelier avec ces locaux pour y aménager un sanitaire et un vestiaire,
- conserver l'idée d'un commerce.

Avant de faire une réunion publique pour expliquer ces projets aux administrés, les membres du conseil autorisent monsieur le Maire et la présidente de la commission des finances :

- a) à démarcher les partenaires (collectivités, banques...trésorerie générale) sur les possibilités de financement, la répartition des subventions afin de s'assurer de la faisabilité financière et de déposer un dossier de demande de financement...Il sera peut être nécessaire de proposer d'autres alternatives si la réalisation s'avérerait impossible...
- b) à démarcher les organismes HLM pour les logements.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à effectuer ces démarches dans ces conditions.

Arrivée de Monsieur Boitel

5 Motion du CONSEIL GENERAL :

Le Conseil Général a adressé le 15 octobre une motion qu'il a pris portant sur les conséquences du projet de réforme des collectivités territoriales et de la suppression de la Taxe Professionnelle :

Monsieur le Maire lit cette motion qui restera jointe au présent compte rendu ;

Elle vise donc, en particulier, à prendre position en faveur du maintien du couple Département/Commune et demande que le gouvernement consente à garantir :

- une « année blanche », assurant la tenue d'un débat serein sur la fiscalité locale,
- le maintien des principes d'autonomie fiscale et de libre administration des collectivités territoriales,
- la prise en compte de la diversité de nos territoires, en vue d'une plus grande péréquation au bénéfice, notamment, de la ruralité.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à la majorité (une abstention) de souscrire à cette motion et autorisent Monsieur le Maire à en informer le Conseil Général.

6 Divers

A) Travaux

- En ce qui concerne la station d'épuration de Wagicourt, les travaux ont débuté plus tôt que prévu. Le réseau est mis en place ; les travaux complémentaires reprendront le 23 novembre.

- Eglise ; Travaux d'électricité terminés et les reprises sur le parcours du câble effectuées. Les travaux sur la voûte du chœur doivent démarrer fin de ce mois.

- Voiries exécutées et réception à effectuer ; reprises sur l'entrée de la ruelle Laurent, trou à boucher et reprise le long de l'A16 à réaliser. Les subventions sont obtenues pour les rues Philéas Lebesgue et Xavier Mouquet ; les travaux sont prévus fin novembre 2009.

- Lave vaisselle; subvention obtenue les travaux se feront à partir de janvier 2010 à la salle des fêtes.

Réflexion sur le stationnement rue de la Libération et sur la circulation rue Xavier Mouquet et Philéas Lebesgue à mener par Eric Dambron et la commission voirie.

B) le Privilège

Délais ramenés à 3h du matin. Du fait des essais effectués mais arrêté préfectoral non communiqué. Pas d'information autre.

C) Relevé arbres

La société Bois et Forêts a effectué le relevé avec comptage des arbres et doit envoyer le compte-rendu dans les prochains jours.

D) Fond départemental de la péréquation de la TP

La CAB a proposé pour 2009 une participation des communes qui étaient pourvues en TP ainsi qu'un fond de concours pour permettre aux communes qui n'en avaient pas de retrouver le montant de ce fond départemental qu'elles ont perdu ; La commune perd une recette de 1500 € environ.

E) Dates

Le 11 Novembre : Dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux morts avec les enfants de l'école.

Dès ce 11 novembre ; Exposition de cartes postales sur Therdonne à l'Ecole puis dans une salle à l'étage de l'école, ensuite à la salle des fêtes le dimanche 29 Novembre avec « les talents de Therdonne » et enfin à la Mairie dans la salle du Conseil les panneaux seuls aux heures d'ouverture au public jusqu'au 10 décembre.

Le 12 Décembre Noël organisé par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,

Le 13 Décembre Noël des enfants de la Commune,

Le 5 Janvier vœux de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,

Le 19 Janvier vœux de la Commune.

F) Bulletin Municipal

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration avec la participation active de Mesdames MC Ruiz et V. Luboinski, et Messieurs Ph. Hubert et F. Fernandez.

Un logo est à l'étude.

La connexion sur le site de la Commune sera possible courant décembre, nous vous indiquerons l'adresse du site en temps voulu. Il reste quelques corrections à effectuer.

G) Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ;

Un service d'aide pour la gestion du droit des sols auprès des Communes est à l'étude. L'objet est d'effectuer la même prestation que celle de la DDEA.

La séance est levée à 21h20.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le jeudi 3 Décembre à 19h30.